



HONG KONG 2026

108th Lions International Convention

Règlement du Défilé des nations

Participation au défilé

- Tous les participants au défilé doivent être inscrits à la convention et porter leur badge officiel et le ruban Défilé.
- Tous les représentants des délégations doivent s'enregistrer au bureau du défilé la veille du défilé.
- La participation au défilé sera limitée aux districts multiples, districts simples ou sous-districts Lions.

Règlement du défilé

- Seuls les groupes non-professionnels peuvent participer aux concours dotés de prix. Les dossiers d'inscription aux concours Groupes compétitifs doivent parvenir au LCI avant le 1^{er} juin. La participation au défilé pourra être interdite à toute délégation n'ayant pas envoyé le formulaire d'inscription.
- Chaque délégation peut inscrire un char, un ensemble musical ou un groupe de démonstration de haute précision, en fonction du nombre de sous-districts dans le district multiple.
- Les chars doivent se conformer aux règles indiquées dans le document *Procédures des concours du défilé*.
- Sauf approbation préalable du Lions International à obtenir avant le 1^{er} juin, les véhicules ne sont pas autorisés sur le parcours du défilé. Les approbations sont soumises aux directives réglementaires des autorités locales et du propriétaire du site.
- Une preuve d'assurance responsabilité civile est exigée pour tous les véhicules motorisés et doit être fournie le 1^{er} juin au plus tard.
- Tous les conducteurs de véhicule doivent être titulaires d'un permis de conduire valable et de la preuve d'immatriculation du véhicule.
- Il est strictement interdit de jeter ou de distribuer des objets depuis un char ou un groupe. Les responsables du défilé pourront exclure le char ou le groupe sur l'aire de rassemblement ou pendant le défilé.
- La distribution de tract de campagne électorale pendant le défilé est strictement interdite.
- Toutes les groupes avec animaux doivent s'enregistrer en utilisant le formulaire d'inscription au défilé et devront être approuvés par les autorités locales conformément aux arrêtés locaux. Si vous prévoyez des animaux dans le cadre du défilé de votre délégation, merci de contacter parade@lionsclubs.org pour plus d'informations sur les approbations nécessaires. Une autorisation écrite préalable est requise pour que des animaux puissent participer au défilé.
- Les délégations doivent prévoir un service de nettoyage à la suite des chevaux et des chiens sur l'aire de rassemblement, le long du parcours du défilé et dans l'aire de dispersion, et doivent garantir ce service par écrit sur le formulaire d'inscription. Les animaux en cage et/ou tenus en laisse considérés comme étant dangereux pour le public ne sont pas permis.
- L'utilisation de systèmes aériens sans pilote, de drones ou d'autres appareils volants pendant le défilé de la convention du Lions International est interdit.
- Une fois le défilé commencé, il est strictement interdit de retarder ou d'en arrêter la progression. En cas de non-respect de cette règle, les groupes seront pénalisés de 30 points dans le concours.
- Une distance de 25 pieds (7,60 mètres) doit être maintenue entre les délégations pendant tout le défilé. Il est nécessaire de maintenir une progression vers l'avant avec des intervalles précis. Les manœuvres seront uniquement permises lors des pauses officielles du défilé. Un groupe qui se trouve à une distance de plus de 25 pieds (7,60 mètres) du groupe précédent pourra être disqualifié ou exclu du défilé.
- Tout comportement de la part d'un groupe ou d'un particulier pouvant nuire à l'image de marque de l'Association internationale des Lions Clubs entraînera l'expulsion immédiate du défilé.
- Le représentant officiel de la délégation est chargé de maintenir l'ordre et de suivre les instructions données par les officiels du défilé ou la police locale concernant sa délégation.
- Le représentant officiel de la délégation doit veiller à ce que tous les déchets soient jetés dans les poubelles prévues à cet effet sur les lieux de rassemblement et de dispersion du défilé.
- Le non-respect des ordres donnés par les officiels du défilé ou la police pourra entraîner la disqualification et l'expulsion du groupe du défilé.
- De l'eau sera fournie par le comité hôte des Lions à tous les participants au défilé. Les récipients en verre sont interdits sur le site du défilé.